

Jean de Fayel, seigneur de Chantilly

1418 - 1420

Jean de Fayel est le fils de Guillaume de Fayel, dit le Bègue, seigneur de Fayel, et de Marguerite de Châtillon. Il prenait, en 1409, les titres de chambellan du roi et de vicomte de Breteuil. La ville de Compiègne le choisit pour capitaine au printemps de l'année 1415. Le roi ratifia cette élection au mois de mai suivant. Jean de Fayel eut la garde de Compiègne du mois d'octobre 1415 au 5 juin 1418. A peine était-il installé qu'il lui fallût marcher à l'ennemi. Partis de Harfleur, le 5 octobre 1415, les Anglais se dirigeaient vers Calais à travers le pays de Caux et la Picardie. Nos armées essayèrent, hélas ! un sanglant échec à Azincourt, le 25 octobre. Jean de Soissons, seigneur de Moreuil, prédécesseur de Jean de Fayel au château de Compiègne, fut tué. Le nouveau capitaine de Compiègne fut fait prisonnier et emmené captif en Angleterre.

Le 25 avril 1418, il épousa Jacqueline Paynel, fille du seigneur de Hambye et de Briquebecq en Normandie, veuve de Pierre d'Orgemont, seigneur de Montjoy et de Chantilly, tué à Azincourt. Bourguignons et Armagnacs se faisaient alors une guerre acharnée. Le nouveau seigneur de Chantilly était chaud partisan du Dauphin. Ses nocés étaient à peine terminées qu'il dût se rendre à Paris pour prêter main forte au

comte d'Armagnac. Une trahison livra Paris aux Bourguignons le 29 mai. Jean de Fayel fut de nouveau fait prisonnier. Il n'obtint sa liberté qu'en payant une forte rançon.

Rentré à Chantilly, il ne cessa de guerroyer contre les Bourguignons de Senlis, de Creil et des places voisines. Cette lutte a été décrite avec tant de précision par M. MACON, dans son *Histoire de Chantilly et du Musée Condée* (p. 49), qu'il y a tout avantage pour nous à lui emprunter son récit : « Les archives municipales de Senlis, dit-il, conservent des documents relatifs aux incursions du vicomte de Breteuil. Ainsi au printemps de 1419, les deux partis, épuisés, concluent une trêve de trois mois ; le matin même de l'armistice, 31 mai, Breteuil fait enlever par ses gens d'armes un troupeau de vaches appartenant à Saint-Martin de Senlis. Vers la mi-septembre, il ne craint pas de sommer les habitants de Senlis de faire leur soumission au dauphin ; le 29, les Senlisiens lui répondent qu'ils garderont la ville pour le roi et qu'ils sont assez forts pour se défendre et vouloir la paix :

« L'alliance entre les Anglais et les Bourguignons aggrave alors la situation et ralentit l'ardeur guerrière du vicomte de Breteuil ; en mai 1420, une trêve est conclue entre Chantilly et Senlis ; les bourgeois autorisent même Breteuil et ses gens à s'approvisionner chez eux.

« A l'automne, un incident risque de rallumer la guerre : la garnison bourguignonne de Baron s'est emparé d'un convoi

destiné à Chantilly, après avoir tué le principal conducteur. Jean de Fayel rendit les Senlisiens responsables de ce guet-apens et leur adressa de telles menaces, tant par lettres ouvertes que par lettres closes, qu'ils s'empressèrent de lui donner satisfaction. »

Les lettres envoyées le samedi 9 novembre 1420 aux bailli, capitaine, attournés, bourgeois et habitants de Senlis, commencent par rappeler ses réclamations précédentes au sujet des prisonniers, des chevaux, voitures et autres biens que les hommes de la garnison de Baron détenaient à son préjudice. De toutes les restitutions qu'il a demandées, une seule a été faite, celle d'un cheval. Les Senlisiens lui devaient rendre tout ou rien. Leurs conventions sont formelles. Le vicomte de Breteuil s'est engagé à réparer tous les dommages causés par lui et ses gens ; il a tenu parole et se déclare prêt à donner toutes les indemnités dont on lui signalera l'oubli. Palerte, l'un des belligérants, a-t-il beaucoup souffert ? Les lettres ne le disent pas. Jean de Fayel s'offre à payer à sa femme ce qui peut lui rester dû. A Baron, on a saisi les chariots et chevaux qui lui avaient amené du blé et qu'il renvoyait. On n'a pas épargné le conducteur qui a été tué. Il est vrai que les chariots et les chevaux lui ont été restitués, mais le corps du défunt ne lui a pas été rendu. C'est pourquoi il donne deux jours aux Senlisiens pour le remettre en possession de tout ce qui lui a été enlevé, sinon il usera envers eux de durs moyens de contrainte.

Voici la sommation :

JEHAN DE FAYEL, SEIGNEUR DE CHANTILLY

Bailly et cappitaine, attournés, bourgeois et habitans de Sénlis, vous savez que, par plusieurs fois, vous ay escript et sommé de moy rendre et restituer ou faire rendre et restituer tout ce que par ceux de la garnison de Berron m'a esté oté, tant prisonniers, comme chevaux, harnois et autres biens, et vous ay assez déclaré les causes et raisons que à ce faire estes tenus, comme par les lettres, que en avez eues et receues, vous puet apparoir, si vous en avez souvenance, et en espécial par mes ouvertes, enyoyées à vous attournés, bourgeois et habitans, et par mes autres closes, dernièrement enyoyées à vous, bailly et capitaine, et me suis mis en tous devoirs envers vous, et par tant de fois que doit suffire sans ce que par vous ne heue aucune réponse, où je ne puisse arrester une restitution, aucune fois seulement un cheval ; et me semble que vous estes tenus à tout rendre ou néant. Et encore pour plus vous servir et monstrier que je ne veil tenir mes promesses et scellée, se il est nul de vous qui puist monstrier et moy suffisamment informer que, contre mes dictes promesses et scellée, par moy ou mes gens, vous a été fait aucun déplaisir ou dommage, qui n'ait esté réparé, je suis prest de le faire réparer, tant que vous en devez estre contents, et quant est à Palerte, viengne sa femme par de ça, et je la ferai contenter du surplus qui lui peut estre deu.

Et est vrai de Berron prinst les chariots et chevaux que je renvoyai qui m'avoit amené du blé et tua un homme, vous bourgeois attournés et habitans me fistes tout rendre, excepté la restitution du mort, laquelle me promist faire réparer le bailly revenu, lequel pour lors estoit hors, et ne vous excusates disant que le

dit capitaine ne ses compagnons feussent à messire Jehan de Luxembourg ne à autre qu'au bailly et capitaine de Senlis; par lesquels sommation vous appert clèrement que, se il y a débat ou guerre entre vous et moy, que ce sera à vostre très grant et excessive charge et non pas à la mienne.

Et pour ce que nos scellées portent que nous ne devons faire guerre ne dommage les uns aux autres, sans le faire savoir deux jours francs avant, ce que n'avois pas fait, je vous fais savoir que, se je n'ay pleine restitution de tout ce que les dis de Berron ont prins et détroussé, je vous grèveray et dommageray de tout mon pouvoir, mardy prochain passé; tesmoing mon scel cy mis, ce samedi, IX jour de novembre, mil quatre cens vingt.

Ainsi signé : DE FAYEL.

Cette mise en demeure coupait court à tout subterfuge. « Le lundi 11 novembre 1420, dit l'historien de Chantilly, les Senlisiens décident « qu'on écrira devers le dit « seigneur de Chantilly, une lettre amoureuse, afin de soi pourvoir toujours le « mieux qu'on pourra ».

Trois mois après, le 13 février 1421, la mort les débarrassa du terrible voisin, et Jacqueline Paynel, de nouveau veuve, sollicita une trêve que les bourgeois s'empresèrent de lui accorder, le 25 mai 1421, mais en stipulant que « toute communication serait interdite entre leur ville et Chantilly ».

Jean de Fayel n'avait été que trois ans capitaine de Compiègne. Il n'a pas joui trois années entières du domaine de Chantilly.

E. MOREL.
